



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2023
PROCES VERBAL

Affiché en Mairie, le 08 septembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

Olivier FAURE-BRAC

Le Maire,

Christine MAXIMIN

Présents : Christine MAXIMIN (Maire), Monique FARNAUD (1^{ère} adjointe), Eric PANCIOLI (2^{ème} Adjoint), Nathalie FAURE-BRAC (3^{ème} adjointe), Romain SANCHEZ SILVAS (4^{ème} adjoint), Olivier FAURE-BRAC (Conseiller Municipal Délégué), Damien CRAISSE (Conseiller municipal), Pierre BELLOT (Conseiller municipal),

Représentés : Sylviane GRIMALDI-PIROUX (Conseillère Municipale Déléguée) (procuration donnée à Monique FARNAUD), Jérôme GRENIER (Conseiller municipal) (Procuration donnée à Nathalie FAURE-BRAC), Laurence DAVIN (Conseillère Municipale) (procuration donnée à Eric PANCIOLI), Anaïs MEILLER (Conseillère Municipale) (procuration donnée à Christine MAXIMIN), Marie ROUYEYROL (Conseillère Municipale) (procuration donnée à Pierre BELLOT), Kévin LEMONNIER (Conseiller Municipal) (procuration donnée à Romain SANCHEZ SILVAS)

Absents :

Secrétaire de séance : Olivier FAURE BRAC

Ouverture de la séance à 19h10

Madame le Maire constate que le quorum est atteint. Elle déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Olivier FAURE BRAC est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 27 avril 2023. Il est adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération n° 19/2020 du 09 juin 2020, visée par la Préfecture le 15 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre des décisions relevant des compétences énumérées à l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'Article 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises.

- D 02/2023 – Attribution marché– Travaux de confortement du chemin de Vurbaye : LOT 1 à la SAS ALPES DURANCE TRAVAUX et LOT 2 – Réalisation de Micropieux : à la Société STABILISATION ET PROTECTION SAS

Décision Budgétaire – Décision Modificatrice n°1 – Réajustements budgétaires (Budget Principal M57)

VU la délibération n° 13/2023 du 06 avril 2023 adoptant le budget primitif de l'année 2023 ;

VU le courriel de la Préfecture des Hautes-Alpes en date du 18/04/2023 signifiant à la Commune de Baratier la nécessité de régulariser certaines opérations d'ordre ;

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- **DECIDE** de procéder au vote des réajustements suivants, sur le budget de l'Exercice 2023 :

Inscriptions de recettes en section de d'investissement au chapitre 040

CREDITS A OUVRIR

Recettes d'Investissement

Chapitre	Article	Nature	BP 2023	Montant
040	28031	Amort Frais Etudes non suivies de travaux	0,00	+28 450,00
040	28051	Concessions et droits similaires	0,00	+2 750,00
<i>TOTAL</i>				<i>31 200,00</i>

Afin de neutraliser cette opération, la section de d'investissement baisse son besoin d'emprunt de 31 200,00 € (chapitre 16)

CREDITS A REDUIRE

Recettes d'Investissement

Chapitre	Article	Nature	BP 2023	DM 1
16	1641	Transfert à la section d'investissement	92 881,00	-31 200,00
<i>TOTAL</i>				<i>61 881,00</i>

Demande de subvention – Travaux de remplacement des éclairages extérieurs de la Baratonne et remplacement des éclairages et du chauffage du bâtiment de la mairie. (Annule et remplace la délibération n° 15/2023 du 06 avril 2023)

VU la délibération n° 15/2023 du 06 avril 2023 de demande de subvention des Travaux de remplacement des éclairages extérieurs de, la Baratonne et remplacement des éclairages et du chauffage du bâtiment de la mairie.

CONSIDERANT que suite au fait que ce dossier n'a pas été retenu dans le cadre du Fonds Vert 2023. Et qu'il y a lieu de proposer un nouveau plan de financement

Madame la maire rappelle que dans le cadre de notre politique d'amélioration énergétique des bâtiments communaux et dans l'objectif de réduire les coûts de consommations, la Commune souhaite poursuivre ses

efforts et engager des travaux de remplacement des éclairages extérieurs de la salle La Baratonne, les éclairages intérieurs du bâtiment de la Mairie par des systèmes durables à faible consommation énergétique et remplacer les radiateurs du bâtiment de la Mairie par de nouveaux appareils plus performants.

Les bâtiments communaux de la Salle Polyvalente de la Baratonne et de la Mairie ainsi que le parc d'éclairages extérieurs de l'espace public permettant leur sécurisation sont équipés de systèmes anciens et énergivores.

Il convient donc de réaliser les travaux relatifs au remplacement des systèmes lumineux existants ainsi que le remplacement des radiateurs du bâtiment de la mairie comme le stipule l'audit énergétique réalisé à l'automne 2022 par le bureau d'études EFFICIENCIES dans le cadre du dispositif ACTEE SEQUOIA que nous mettons en œuvre.

L'Etat, dans le cadre FNADT CPER Année 2023, soutient les projets des communes concourant à la rénovation, la transition énergétique, et le développement des énergies renouvelables.

Le Département des Hautes-Alpes, dans le cadre de sa politique Energie-Climat, soutient les projets visant l'amélioration et l'efficacité énergétique ainsi que le développement des énergies renouvelables

Plan de financement

Coût d'opération HT	7 077,59 €	100 %
Autofinancement	1 415,52 €	20 %
Etat FNADT CPER 2023	2 123,27 €	30 %
Département des Hautes-Alpes	3 538,79 €	50 %

Madame le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du Maire.
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat dans le cadre FNADT CPER - Année 2023 pour un montant de 2 123,27 € (30%).
- **SOLLICITE** l'aide du Département des Hautes-Alpes - Année 2023 pour un montant de 3 538,79 € (50%).
- **PRECISE** que l'autofinancement sera de 20 % du montant hors taxes de la dépense, soit 1 415,52 € auquel sera rajouté les éventuels Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et le montant de la TVA.
- **PRECISE** que le coût total de l'opération est de 7 077,59 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour le bon déroulement du dossier.
- **PRECISE** que le calendrier de réalisation des travaux sera le suivant :
Début : 2^{ème} trimestre 2023
Fin : 4^{ème} trimestre 2023
- **PRECISE** que les dépenses afférentes à cette proposition seront inscrites aux Chapitre et Articles du budget concerné.

***Demande de subvention - Département des Hautes-Alpes – Equipements et aménagements publics
- Plan de financement***

Madame le Maire indique que le Département des Hautes-Alpes soutien les investissements réalisés par les collectivités territoriales dans le cadre de sa politique d'aide. La Commune de Baratier souhaite présenter un dossier d'investissements et d'aménagement des espaces publics regroupant plusieurs actions d'investissements et d'équipements.

Le coût global des dépenses pris en charge par la Commune s'élève à : 9 963,66 € HT pour les dossiers suivants :

OBJET	DESIGNATION	HT	TTC
		DEVIS	
Ecole	Tables, casiers et chaises Ecole - Devis UGAP	391,54 €	469,85 €
	Matériel Sportif Ecole - Devis Intersport	1 055,46 €	1 266,55 €
	Chasubles X10 - Devis BRICOMARCHE	40,84 €	49,01 €
Mairie	Plastifieuse A3 - Devis JPS	91,10 €	109,32 €
Enrochement	Enrochement Pont de l'Usine - Devis Hermitte TP	850,00 €	1 020,00 €
Barrières	Structure Garde Corps Place du village	3 230,00 €	3 876,00 €
Espaces Verts	Cuve 600 litres et Pompe - Devis SOCODIF	1 107,50 €	1 329,00 €
Eclairages	Appliques Salle du Foyer Baratonne - Devis YESSS	623,22 €	747,86 €
	Eclairage Parc des Clôtures - Devis LM5P Option 2	2 574,00 €	3 088,80 €
TOTAL GENERAL		9 963,66 €	11 956,39 €

La Commune sollicite :

- L'aide du Département des Hautes-Alpes au taux de 70%, soit 6 974,56 € HT.

Plan de financement

Coût d'opération	9 963,66 €	100 %
Département des Hautes-Alpes	6 974,56 €	70 %
Autofinancement	2 989,10 €	30%

Madame le Maire demande aux Conseillers de se prononcer et de solliciter le Département des Hautes-Alpes pour le versement d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du Maire.
- **SOLLICITE** l'aide du Département des Hautes-Alpes à hauteur de 6 974,56 €, soit 70%.
- **PRECISE** que le coût total d'opération est de 9 963,66 € HT
- **PRECISE** que les dépenses sont inscrites aux chapitres et articles du budget correspondant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Demande de subvention – Equipements et aménagements de voirie – Département des Hautes-Alpes – Amendes de Police 2023

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de notre politique d'amélioration, d'entretien et de sécurisation de la voirie communale, il convient de réaliser des travaux ciblés et spécifiques qui ne relèvent pas du revêtement ni du goudronnage.

Il s'agit de :

- Acquérir du matériel de peinture spéciale voirie pour réaliser la signalétique horizontale nouvelle et rénover certains secteurs de la Commune.
- Acquérir plusieurs panneaux et matériels connexes utiles à la sécurisation du domaine routier municipal
- Réaliser des travaux de reprise d'une chaussée très endommagée.

Le Département des Hautes-Alpes, dans le cadre des amendes de Police, soutient les projets visant l'amélioration et la sécurisation du domaine routier communal

Plan de financement

Coût d'opération HT	4 717,60 €	100 %
Autofinancement	2 538,80 €	50 %
Département des Hautes-Alpes – Amendes de Police 2023	2 538,80 €	50 %

Madame le Maire demande aux Conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

- **APPROUVE** l'exposé du Maire.
- **SOLLICITE** l'aide du Département des Hautes-Alpes – Amendes de Police - Année 2023 pour un montant de 2 538,80 € (50%).
- **PRECISE** que l'autofinancement sera de 50 % du montant hors taxes de la dépense, soit 2 538,80 € auquel sera rajouté le montant de la TVA.
- **PRECISE** que le coût total de l'opération est de 4 717,60 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir pour le bon déroulement du dossier.
- **PRECISE** que le calendrier de réalisation des travaux sera le suivant :
Début : 2^{ème} trimestre 2023
Fin : 4^{ème} trimestre 2023
- **PRECISE** que les dépenses afférentes à cette proposition seront inscrites aux Chapitre et Articles du budget concerné.

DIVERS

☒ **Christine MAXIMIN**

- Glissement secteur Vurbaye : Les travaux ont démarré semaine 14 pour le lot n°2 correspondants aux longrines. Les travaux de confortement du lot n°1 seront réalisés fin août et courant septembre
- Place du village : Les gros des travaux est terminé. Il reste la dépose et l'installation de la nouvelle palissade sur le mur de la rue guillaume Apollinaire, les bancs, les potelets. Les anciens mobiliers seront réutilisés pour améliorer la vie quotidienne dans les quartiers du village.
- Réunion départementale des professions foraines et circassiennes : Une réunion s'est tenue en Préfecture le 03 mai 2023 : Une consultation sera lancée auprès des communes du Département pour lister les terrains accueillants. Une organisation est à avoir avec la Chambre d'agriculture pour alerter et sensibiliser les exploitants et éleveurs.
- Inauguration de la Place du village : elle se tiendra le 1^{er} juillet. Une communication sera faite sur le programme de la journée.

☒ **Olivier FAURE-BRAC**

- Garage Communal : Les travaux d'efficacité énergétique vont démarrer par une première tranche liée à l'électricité. Les menuiseries et portes sectionnelles, les faux plafonds et le doublage des murs seront ensuite réalisés.
- Réseau de chaleur : Le dossier est rendu complexe dans son volet financement. Certaines aides sont liées au coefficient d'efficacité thermique du projet. Il est actuellement situé légèrement au-dessus de 1 pour le projet dans sa globalité. La Commune se mobilise fortement pour convaincre les financeurs que ce projet a du sens afin qu'il arrive jusqu'au centre du village et qu'il puisse permettre à l'avenir de nouveaux raccordements, notamment des propriétaires privés dans une logique de réseau mixte

☒ **Eric PANCIOLI**

- Commission finances : La commission finances de la Commune s'est réunie le 23 mai 2023 pour faire un point sur tous les dossiers opérationnels d'investissement afin de prévoir les engagements à réaliser d'ici la fin de l'année pour le budget 2023 de la Commune.

La séance est levée à 20h10

CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB CB